

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Hickey	Numéro de permis 2010522	Date d'inspection Le 26 mars 2020	
Nom de l'établissement Les amis à Julie		Numéro de téléphone (506) 546-5699	
Adresse 2567 Sainte-Anne Road Sainte-Anne Gloucester Co NB E2A 6Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	20 mars 2020	26 mars 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Ratio n'a pas été pris car suivi a été fait par courriel et photo.
Planification: l'exploitante est demandée de continuer de planifier et documenté les activités faites en garderie. Un porte folio pour chaque enfant peut être tenu en garderie. Il est également recommandé de discuter avec l'agente pédagogique du MEDPE afin d'avoir de nouvelle idée sur la planification et la documentation.
La garderie est maintenant conforme selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 mars 2020

Date

original signé par
Julie Hickey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 mars 2020

Date